

222C1533
FR0011289040-FS0460

17 juin 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SQLI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juin 2022, complété notamment par un courrier reçu le 17 juin, la société Weinberg Capital Partners (1 rue Euler, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds Nobel, a déclaré avoir franchi :

- à titre de régularisation, en hausse, le 15 novembre 2021, par suite d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, à cette date, 247 429 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société¹ ; et
- en baisse, le 14 juin 2022, par suite d'une cession d'actions SQLI hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et ne plus détenir aucune action de cette société.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 613 975 actions représentant 4 917 977 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (selon le déclarant).